



Indivisions suite à une succession

Par **Mina79**, le **22/04/2016** à **10:20**

Bonjour,

Voilà je voulais savoir comment était calculé les frais d'indivision si l'on rachète la part d'un des héritiers ?

Nous sommes en fait dans la maison de mes beaux parents qui sont décédés nous avons un contrat de location avec les 6 frères de mon mari en tant que propriétaire, le souci qui se présente à nous est que nous voulions faire un crédit pour acheter celle-ci malheureusement celui-ci nous a refusé par rapport au reste à vivre.

Cela fait 2 ans que le loyer est bloqué chez le notaire avec celui-ci nous voulions racheter la part d'un des héritiers (attendant sa part)

et avons proposé de rester en location à terme jusqu'à ce que le prix demandé soit payé et que chaque héritier est sa part au fur et à mesure et sorte de l'indivision. Combien cela nous coûterait-il au final ? sachant que nous devons 6 parts.

Y a-t-il un acte ou un papier qui nous couvrirait sur le long terme pas que l'on paye pour qu'au final il demande la vente de la maison ?

Le prix de la maison étant fixé à 80 000 E.

Merci des réponses que vous pourrez m'apporter afin de prendre une décision rester ou repartir en location normale.

Merci de votre réponse. Bonne journée, cordialement.